

3 – Situation des clubs évoluant en District vis-à-vis du statut de l'arbitrage au 31 Août 2023 (Article 48 du Statut de l'Arbitrage)

La situation du club suivant est rectifiée.

D1 - VOLKSWAGEN RODEZ

(2 arbitres dont 1 arbitre majeur, dont 1 habilité à arbitre en senior)

551410	Bas Rouergue	OK
--------	--------------	----

Il est rappelé que les clubs en infraction ont jusqu'au 28 février 2026 pour se mettre en conformité avec le statut de l'arbitrage.

Le Secrétaire de Séance,
Michel PERET



Le Président,
Bernard BORG.

